

RAPPORT N° 00/6-70
au Conseil Municipal

OBJET

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE
NOUVELLE DELIMITATION DE ZONE

Par Délibérations du 26 juin 1998 et 21 mai 1999, vous avez instauré une zone de stationnement payant sur voirie de longue durée, dite «Zone Verte», et décidé d'étendre le périmètre de la zone payante.

La mise en œuvre des extensions, tant vers le Barachois qu'au Sud du Centre, se fait progressivement. La tranche 2000 est en cours de réalisation. Elle concerne la Rue Labourdonnais, l'Avenue de la Victoire jusqu'à la Rue Gabriel Macé, et tout le secteur de la Rue Amiral Lacaze à la Rue des Messageries.

Il apparaît cependant indispensable de compléter ce dispositif par de nouvelles extensions, de façon à réaliser une offre cohérente au Barachois, sur les Places du 20 Décembre (autour de la Statue de Roland Garros) et Sarda Garriga. De la même façon, il semble logique de rendre payant le petit parking situé au Nord de la Rue Gabriel Macé face à la Place du 20 Décembre, ainsi que celui de la Piscine du Barachois.

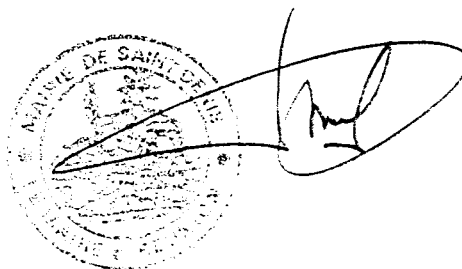
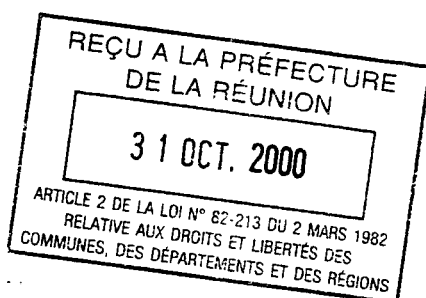
Par ailleurs, à l'Est du Centre, la Rue des Limites qui vient d'être réaménagée entre le Pont Pasteur et la rue Maréchal Leclerc, subit une forte pression étant la seule voie gratuite dans un environnement de stationnement payant.

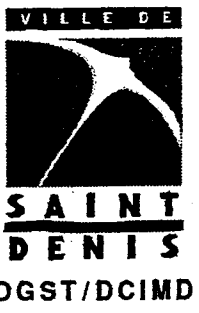
Je vous propose donc de décider d'une nouvelle extension de la zone payante, selon les modalités suivantes :

ZONE ORANGE	ZONE VERTE
Place du 20 Décembre	Place Sarda Garriga
Parking au Nord de la Rue Gabriel Macé	Parking de la Piscine du Barachois
	Rue des Limites entre Rue Pasteur et Rue Maréchal Leclerc

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

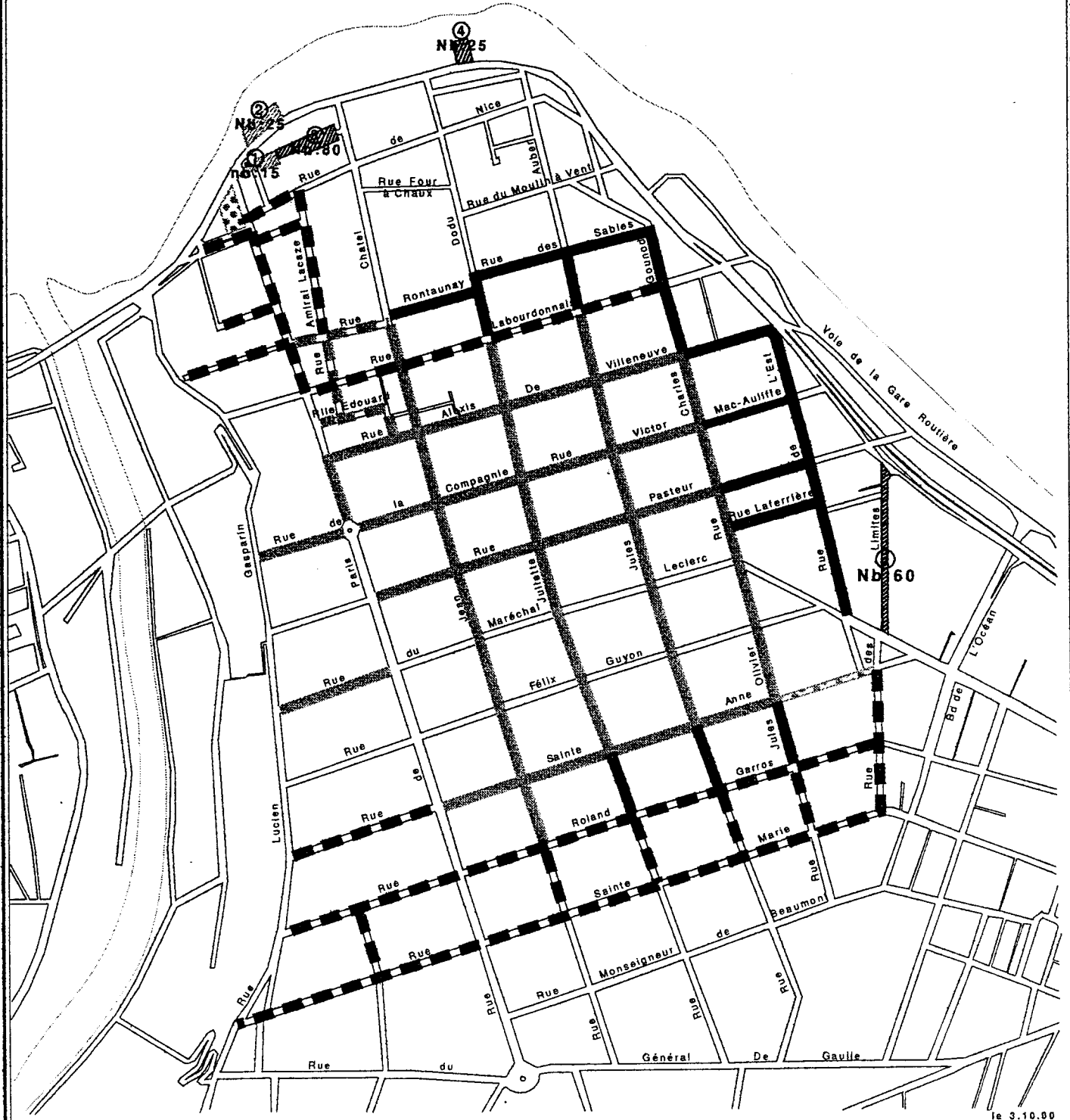
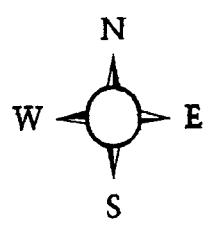
LE MAIRE
Michel TAMAYA





NOUVELLE EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT

ZONE ORANGE		ZONE VERTE	
	Décision C.M. 26/06/98		Décision C.M. 26/06/98
	Décision C.M. 21/05/99		Décision C.M. 21/05/99
	Proposition C.M. 20/10/00		Proposition C.M. 20/10/00



**DELIBERATION N° 00/6-70
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE
NOUVELLE DELIMITATION DE ZONE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-70 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ZANEGUY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (2 oppositions)**

Adopte la nouvelle délimitation de la zone de stationnement payant sur voirie.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

